

TERMES GENERAUX

ACCUEIL COURTE DUREE DE CHERCHEURS EXTERIEURS ETRANGERS

Objectif et éligibilité

Le LabEx CeMEB propose de financer l'accueil de chercheurs au sein de ses laboratoires partenaires pour des séjours de courte durée (1 mois minimum – 2 mois maximum). Ce dispositif de financement concerne des chercheurs ou professeurs, de préférence étrangers, reconnus pour leur excellence scientifique dans l'un des domaines de CeMEB (www.labex-cemeb.org/).

Les candidats auront soutenu leur thèse depuis plus de 10 ans, et n'auront pas résidé ou mené leur activité principale (parcours académique, programme de recherche...) en France pendant plus de 12 mois au cours des trois années précédant la date de soumission du dossier.

Les projets présentés devront clairement faire apparaître l'objectif du séjour et son apport pour les équipes de recherche montpelliéraines accueillantes (par ex., mise en œuvre et transfert vers CeMEB de concepts et de méthodes innovantes, montage d'un projet partenarial, réponse conjointe à un appel d'offre...). Le chercheur accueilli participera aux travaux du laboratoire de recherche invitant et réalisera au moins une conférence pour CeMEB.

Montants alloués et modalités de financement

La présente session d'AAP financera **2 séjours**, qui auront lieu durant l'année 2024 (les séjours devront obligatoirement être terminés fin novembre 2024, sans dépassement possible). CeMEB prend en charge un défraiement (per diem) jusqu'à hauteur de **2000 € par mois**, ainsi que le **transport avec un plafond de 1500 €**.

A noter :

- CeMEB organisera la mission (transport) du chercheur invité.
- Le défraiement (per diem) du chercheur se fera à l'issue de la mission, sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées pour son hébergement.
- CeMEB ne s'occupera pas des démarches de visa.

Calendrier de candidature

Session	Calendrier	Concerne
Hiver 2023-2024	Jusqu'au 31 janvier 2024 : Réception des demandes 16 février : Annonce des résultats	Séjours prévus de Mars à Novembre 2024

Conditions de candidature

Les dossiers de candidature (formulaire disponible sur le site Internet) doivent émaner d'une des 10 unités membres de CeMEB, être signés par le porteur et le directeur de cette unité, et être envoyés sous forme d'un **document Word ou PDF unique** à cemeb-soumission@umontpellier.fr

Engagements

Les bénéficiaires s'engagent à mentionner le soutien apporté par l'Etat au titre du Plan d'investissements France 2030 - Programme d'excellence I-SITE Montpellier - dans ses propres actions de communication et ses publications, liées au projet (exemple : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre du Programme d'Excellence I-SITE de l'Université de Montpellier, dans le cadre du Plan d'Investissement France 2030 »)